

Communiqué de presse

12 décembre 2008

L'étude du KOF confirme les effets positifs de la libre circulation des personnes

L'économie met en garde contre les conséquences négatives en cas de résiliation des accords bilatéraux

Les accords bilatéraux conclus entre la Suisse et l'UE se sont révélés avantageux pour notre pays. L'accord sur la libre circulation des personnes, en particulier, explique en partie la forte croissance économique de ces dernières années. Le produit intérieur brut (PIB) a enregistré une hausse significative. Aucun effet négatif sur le marché du travail n'a été constaté ; la libre circulation a même fait monter le niveau moyen des salaires. Tels sont les résultats d'une étude du KOF relative à l'impact des accords bilatéraux sur l'économie suisse. economie suisse et l'Union patronale suisse mettent en garde contre les risques inhérents à une résiliation des accords bilatéraux. Un retour à la situation prévalant dans les années 1990 représenterait une menace pour l'emploi et la prospérité.

Le Centre de recherches conjoncturelles KOF de l'EPFZ a examiné l'impact des accords bilatéraux sur l'économie suisse. L'étude publiée conclut que la libre circulation a entraîné une augmentation du PIB. D'après les estimations, cette hausse atteignait 5,5 milliards de francs fin 2007. La libre circulation a aussi induit une hausse de la consommation privée et du revenu réel disponible par habitant. « L'accord sur la libre circulation des personnes (ALCP) – contrairement aux craintes – n'a pas eu d'effets négatifs visibles sur le marché du travail ; au contraire, il a fait monter le niveau moyen des salaires. Une part importante des étrangers nouvellement embauchés en Suisse complètent la main d'œuvre suisse. L'ALCP n'a pas eu d'effet négatif sur le chômage. Cette immigration de travailleurs pour la plupart hautement qualifiés a d'ailleurs fait reculer le taux de chômage des étrangers résidant en Suisse », selon Jan-Egbert Sturm, responsable du KOF.

Selon Thomas Daum, directeur de l'Union patronale suisse, l'enquête menée auprès des membres des organisations faïtières de l'économie au printemps 2008 a abouti à des résultats encore plus nets. Ainsi, 99 % des sondés considèrent que la reconduction des accords bilatéraux revêt une grande ou très grande importance pour l'économie. Pour plus de 80 % des sondés, l'accord sur la libre circulation des personnes est essentiel pour pouvoir embaucher des personnes qualifiées et des spécialistes. Malgré le ralentissement de la conjoncture, les entreprises ne trouvent pas, en Suisse, la personne adéquate pour tous les postes. « Instaurer des contingents n'est pas judicieux. De plus, nos entreprises ne pourraient pas remplacer sans difficulté un employé au sein de l'UE et nos diplômés ne seraient plus reconnus au plan européen », a expliqué M. Daum. A ses yeux, l'étude du KOF confirme une nouvelle fois que les craintes relatives aux salaires et au chômage étaient infondées : « Les opposants aux accords bilatéraux devraient l'admettre enfin ».

Rudolf Minsch, chef économiste d'economiesuisse, a mis en avant les graves conséquences d'une résiliation de l'accord sur la libre circulation des personnes en cas de refus le 8 février. En raison de la clause guillotine, les six autres accords bilatéraux seraient automatiquement annulés après six mois. Les obstacles qui viendraient entraver l'accès au principal marché d'exportation des entreprises suisses provoqueraient des conséquences très négatives sur la place économique et le marché de l'emploi. Les

entreprises exportatrices mais aussi leurs nombreux fournisseurs et partenaires seraient affectées. « En cas de non, nous devrions nous rendre à Bruxelles pour mendier à genoux de nouvelles négociations. Cela n'est certainement pas dans l'intérêt de la Suisse », selon M. Minsch. L'UE tirerait avantage de la situation pour exiger des concessions importantes dans d'autres domaines. De plus, un certain temps s'écoulerait avant la conclusion d'un nouvel accord. Pendant ce laps de temps, les entreprises suisses seraient pénalisées par rapport à leurs concurrents sur le marché communautaire. Le oui permettrait au contraire de garantir à nos entreprises un accès au marché européen aux mêmes conditions que les entreprises européennes et des conditions-cadre stables qui ont fait leurs preuves. « Le maintien des accords bilatéraux est vital pour de nombreuses entreprises, en particulier dans la situation actuelle », a déclaré M. Minsch en guise de conclusion.

Pour toute question :
Rudolf Minsch, chef économiste d'économiesuisse, téléphone 044 421 35 35
Thomas Daum, directeur de l'Union patronale suisse, téléphone 044 421 17 31 ou 079 438 06 61

Pour plus d'informations : www.accords-bilateraux.ch